

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE VOIRIE

Approuve la convention relative à l'assistance technique pour les communes en matière de voirie.

Autorise M. le Maire à la signer et prévoit d'inscrire la participation financière annuelle au budget communal.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION COLLECTIVE EN VUE DE L'ATTRIBUTION ET DU VERSEMENT DES AIDES PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN MANDAT

Approuve la convention de mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE (SDIS 42) ET LA COMMUNE POUR UNE CESSION A TITRE GRATUIT DE LA SIRENE

Approuve la convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS 42) et la Commune pour une cession à titre gratuit de la sirène installée sur un bien immobilier autre que le Centre d'Incendie et de Secours, au profit de la Commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2017.

A compter du 1er janvier 2017, une indemnité de fonctions est votée pour le Maire et les cinq adjoints en référence au barème suivant :

- * Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * 1er, 2ème et 3ème Adjoints : 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- * 4ème et 5ème Adjoints : 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

TARIF REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Décide de maintenir pour l'année 2017 les redevances pour occupation du domaine public à 2 €. / m2.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 57 PLACE DU 8 MAI A M. ET MME FRANCK DURIS

Le logement 57, Place du 8 Mai étant vacant, donne son accord pour le louer à M. et Mme Franck DURIS dès l'achèvement des travaux de rénovation et autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec les nouveaux occupants.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BOMBARDE : ADHESION DES COMMUNES DE ST JODARD ET PINAY

Approuve l'adhésion des communes de ST JODARD et PINAY au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde.

VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

Soutient le manifeste de l'AMF.

TARIFS LOCATION PARQUET OU PODIUM

Décide de maintenir les tarifs en vigueur pour le prêt du parquet ou du podium au territoire de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable -CCVAL-.

DETR 2016 :

Décide de solliciter la dotation forfaitaire pour l'équipement des espaces numériques.

LE LOCAL DE REUNIONS DES VESTIAIRES DU FOOT :

Décide d'ouvrir à la location le local de réunions des vestiaires du foot, suite à des demandes d'administrés souhaitant y tenir réunions de familles ou autres manifestations, dans la mesure où il n'est pas utilisé par le Club Sportif Germanois et fixe la location à 40 € par utilisation.